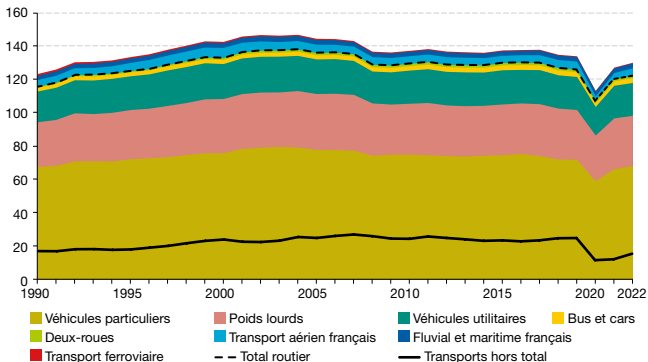


Émissions de GES des transports

ÉMISSIONS DE GES DES TRANSPORTS EN FRANCE

En Mt CO₂ éq



Note : les émissions « Transports hors total » désignent le transport international maritime, fluvial et aérien. Les données 2022 sont une estimation préliminaire.

Source : Format Secten – Citepa, 2023

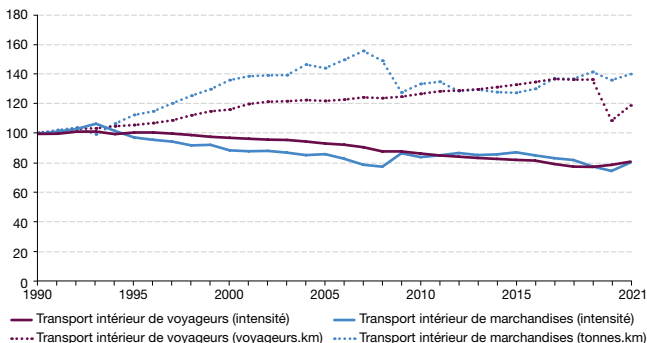
En 2022, dans un contexte de reprise progressive du trafic à partir du second semestre 2021, les émissions des transports augmentent de 2,3 %, sans retrouver leur niveau de 2019. Le transport routier représente 93,8 % des émissions du secteur et explique donc majoritairement cette augmentation (+ 1,6 %). Les émissions du transport aérien français augmentent, quant à elles, de 24,9 %.

Le transport international (maritime et aérien), particulièrement concerné par la reprise de l'activité après la crise sanitaire, augmente de 28 % en 2022.

Entre 1990 et 2022, les émissions du transport routier ont augmenté de 5,6 % (+ 12,5 % pour les poids lourds, + 6,9 % pour les utilitaires et + 0,7 % pour les véhicules particuliers), celles du transport aérien français de 13,9 % et celles du transport fluvial et maritime français de 17,7 %.

INTENSITÉ D'ÉMISSIONS DE GES DES TRANSPORTS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Indice base 100 en 1990



Note : les indicateurs utilisés pour le transport de voyageurs et de marchandises sont respectivement les émissions de GES par voyageur-km transporté et les émissions de GES par tonne-km transportée.

Champ : transport routier (hors VUL), aérien, ferroviaire, maritime et fluvial en France métropolitaine.

Sources : SDES, Bilan annuel des transports en 2021 ; Format Secten – Citepa, 2023

L'intensité d'émissions des transports correspond à la quantité de GES émise pour transporter une tonne de marchandise ou un voyageur sur un kilomètre. Cet indicateur évolue selon plusieurs facteurs, notamment le report modal (passage du ferroviaire au routier par exemple), le taux de remplissage des véhicules et leur efficacité énergétique.

Depuis les années 1990, l'intensité d'émissions de GES du transport intérieur de marchandises décroît tendanciellement (- 19 % entre 1990 et 2021), avec un rebond notable après la crise économique de 2008 et, dans une moindre mesure, après la crise sanitaire de 2020.

De la même manière, l'intensité d'émissions du transport de voyageurs sur le territoire métropolitain diminue progressivement (- 20 % entre 1990 et 2021), principalement grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules. Elle rebondit également après la crise sanitaire, notamment du fait du report modal des transports collectifs vers les véhicules particuliers.